

# Communiqué

## Taux d'intérêt de l'Agence des douanes et du revenu du Canada pour le troisième trimestre

Ottawa, le 5 juin 2003... L'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) a annoncé aujourd'hui les taux d'intérêt prescrits qui s'appliqueront aux montants qui lui sont dus ainsi qu'aux montants que l'Agence doit à des particuliers et à des sociétés. Les taux d'intérêt sont calculés tous les trimestres, conformément aux dispositions législatives applicables. Les taux annoncés seront en vigueur du 1<sup>er</sup> juillet 2003 au 30 septembre 2003.

### Impôt sur le revenu

- Le taux d'intérêt applicable aux montants impayés d'impôt, de cotisations au Régime de pensions du Canada et de cotisations à l'assurance-emploi sera de 8 %.
- Le taux d'intérêt applicable aux paiements en trop sera de 6 %.
- Un taux d'intérêt de 4 % servira au calcul des avantages imposables qui sont accordés aux employés et aux actionnaires sous forme de prêts sans intérêt et de prêts à faible taux d'intérêt.

### Autres taxes

Voici la liste des taux d'intérêt applicables aux versements en souffrance et aux versements excédentaires, selon le cas :

<u>Taxes et droits</u>	<u>Versement en souffrance</u>	<u>Versement excédentaire</u>
• Taxe sur les produits et services	3,5707 %	3,5707 %
• Taxe de vente harmonisée	3,5707 %	3,5707 %
• Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	3,5707 %	3,5707 %
• Taxes d'accise (non la TPS)	8 %	6 %
• Droits d'accise	8 %	6 %
• Droit d'accise (bière seulement)	6 %	6 %

Renseignements aux médias :

Katherine de Vos  
Relations avec les médias  
Agence des douanes et du revenu du Canada  
Tel.: (613) 946-7849



*Pour vous servir encore mieux !  
More Ways to Serve You!*



Agence des douanes  
et du revenu du Canada

Canada Customs  
and Revenue Agency

Canada

